

**Compte rendu
Assemblée générale
SHMESP**

13 octobre 2012

Sont excusés : P. Bauduin, N. Bériou, S. Bouchet, J. Burnouf, D. Carraz, N. Carrier, Cl. Carozzi, S. Curveiller, E. Dehoux, P. Demouy, C. Denjean, B. Dumézil, M. Gaillard, B. Galland, M. Gaude-Ferragu, J.-L. Gaulin, Th. Granier, X. Héлары, P. Henriет, I. Heullant-Donat, E. Hubert, E. Huertas, A. Jamme, L. Jean-Marie, J.-Ph. Juchs, K. Krönert, J.-F. Lassalmonie, D. Le Blévec, C. Lamy, L. Leleu, B. Lemesle, R. Lentsch, S. Lusignan, E. Lusset, E. Malamut, E. Magnani, M.-Cl. Marandet, I. Mathieu, Fl. Mazel, Chr. Mazzoli-Guintard, M. Nejedly, P. Payan, N. Poirier, J.-M. Poisson, D. Russo, D. Riche, J.-B. Santamaria, E. Santinelli, S. Shimahara, J. Sibon, M. Sot, I. Taddei, H. Taviani-Carozzi, C. Tignolet, E. Vallet, S. Victor, A. Wagner.

**9 h30 : tenue du comité et élection des secrétaires général et adjoint.
10h-12h30 et 14h30-19h : Assemblée générale**

1. Vie de la Société

La Société a perdu cette année plusieurs membres éminents : Henri Dubois, Robert Fossier, Bernard Guillemain et Jean Tricard. Le rôle de chacun de ces collègues et leur part dans la recherche et l'enseignement sont rappelés. Une minute de silence est respectée en leur mémoire.

Le comité a élu à l'unanimité Sylvie Joye comme secrétaire et Sylvain Parent comme secrétaire-adjoint. Charles Mériaux quitte donc la charge de secrétaire, qu'il assumait depuis 2002 : son travail remarquable fait l'objet d'un éloge par la présidente de la SHMESP, partagé par l'assemblée enthousiaste.

Il est fait part des résultats des élections universitaires de l'année 2012. Les sociétaires suivants ont été élus au rang de professeur des universités : Marc Suttor (Université d'Arras), Guido Castelnuovo (Université d'Avignon), Isabelle Cartron (Université de Bordeaux 3), Frédéric Boutouille (Université de Bordeaux 3), Martine Clouzot (Université de Dijon), Nicolas Carrier (Université de Lyon 3), Patrick Boucheron (Université de Paris 1), Anne Nissen-Jaubert (Université de Paris 1), Philippe Sénac (Université de Paris-Sorbonne), Thierry Pécout (Université de Saint-Étienne), Pierre Chastang (Université de Versailles-Saint-Quentin).

On note la mutation de Annliese Nef comme maître de conférences à l'Université de Paris 1.

Les Maîtres de conférences élus en 2012, devenant sociétaires de plein droit, sont : Sandrine Victor (Université d'Albi), Emilie Rosenblieh (Université de Besançon), Jean-Baptiste Santamaria (Université de Lille 3), Rosa Benoît (Université de Montpellier), Alessia Trivellone (Université de Montpellier), Martin Gravel (Université de Paris 8), Maxime L'Héritier (Université de Paris 8), Sara Fourcade (Upec), Claire Lamy (Université de Poitiers) et pour le CNRS, Marie Bouhaïk-Gironès et Nicolas Poirier, comme chargés de recherche.

Les nouveaux membres associés sont : Dominique Adrian, Brigitte Boissavit-Camus, Caroline Decoster, Marie-Agnès Lucas-Avenel, Martin Nejedly, Eric Sparhubert, Aurélie Thomas.

Les nouveaux membres associés temporaires sont : Hélène Caillaud, Julia Coneso Soriano, Claire de Cazanove, Marie-Lise Fieyre, Benoît Lethenet, Arnaud Loaec, Lucie Malbos, Emilie Maraszak, Fernand Peloux, Stéphanie Richard, Lucile Trân-Duc.

Les comptes de la Société sont présentés par A. Grélois, qui remercie P. Montaubin pour avoir assuré les fonctions de trésorier jusqu'en février 2011.

Les cotisants en 2011 étaient 555 ; en 2012, on en comptait au jour de l'assemblée générale 489, ce qui est tout à fait positif. La cotisation est de 25 euros pour membres et membres associés, 20 pour membres temporaires ; l'envoi des annuaires par la poste nécessite un versement supplémentaire de 3 euros 15 de la part des sociétaires qui le désirent. La situation reste donc identique aux précédentes années et un vote l'entérine.

Les comptes pour l'année 2011 sont en déficit, mais comme les deux exercices précédents étaient excédentaires, ce déficit ne porte pas à conséquence. Le bilan financier est tributaire des grosses dépenses effectuées pour le congrès d'Oxford en 2011. Par ailleurs, la Société octroie de plus en plus de bourses pour permettre aux jeunes de collègues de participer aux congrès. Le congrès de Tours a fort heureusement beaucoup moins pesé sur les finances de la SHMESP grâce à ses organisateurs.

Les frais bancaires sont en hausse depuis quelques années ; le compte de la Caisse d'Épargne sera rapatrié d'Amiens à Paris, après le livret A. Le CCP sera probablement abandonné à cause des frais excessifs demandés pour les virements internationaux .

On note que la cotisation à la FIDEM doit être honorée.

2. Congrès

Tours : Les organisateurs du Congrès de Tours sont félicités chaleureusement par la Présidente et l'Assemblée générale. Des photos et textes des excursions et présentations des activités seront mis en ligne sur le site de la société.

Prague : 23-26 mai 2013. Des informations concernant les hôtels sur place seront envoyées rapidement aux sociétaires, tandis qu'une fiche d'inscription suivra.

Nancy-Metz 2014 : le thème sera : « Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge ». Le comité scientifique de ce congrès se réunira le 30 novembre ; un appel à communication suivra, avec comme date butoir pour y répondre, le mois de mars.

Montpellier accueillera probablement le congrès suivant.

3. Publications

Congrès de Tours. La publication est en cours, les textes à rendre pour le 1^{er} novembre. La place manque dans ces recueils d'actes pour publier les communications présentées par les jeunes chercheurs dans les ateliers. On enjoint ces derniers à se tourner vers les grandes revues scientifiques pour prolonger leur participation par une publication que la Société ne peut assumer malheureusement par manque de place.

4. Site internet

Les soucis techniques sont réglés, puisque les données seront migrées vers un serveur géré par le TGE Adonis.

Les fonctionnalités de l'annuaire électronique vont être améliorées, avec notamment des champs de recherches complémentaires. C'est un ingénieur rémunéré par la Société qui a remis à neuf le site. Une nouvelle version de la bibliographie a d'ores et déjà été mise en ligne au début de l'année.

5. Annuaire papier

On rappelle la nécessité pour les Sociétaires qui veulent se faire envoyer le nouvel annuaire par la poste de verser au compte de la Société, outre le montant de leur cotisation, une somme de 3 euros 50 pour payer les frais d'envoi.

6. L'annuaire franco-allemand

À la suite d'une initiative présentée déjà par Pierre Monnet lors de la précédente assemblée générale en 2011, il avait été décidé la création d'une base commune de données des médiévistes français et allemands conçue par l'IFHA de Francfort (Pierre Monnet) et la chaire d'histoire médiévale de l'université de Münster (Martin Kintzinger). L'objectif de l'initiative est de favoriser par ce biais la connaissance réciproque des coopérations nouées entre nos deux communautés et de faciliter les contacts que chacun pourrait souhaiter engager avec des partenaires de l'autre pays en matière de formation, de recherche et d'échanges à tous niveaux dans notre discipline. Un formulaire en ligne est disponible, à l'attention de chaque Sociétaire, afin d'y introduire des informations le concernant.

À la suite d'un premier message envoyé par la SHMESP, 88 collègues français ont répondu, tandis qu'on compte, du côté allemand, des notices pour 81 collègues. Origines des chercheurs allemands : Münster, Berlin, Dresde, Bonn, Darmstadt, Freiburg, Kiel, Göttingen, Mayence, Sarrebrück comptent pour la moitié de l'échantillon. On y compte 28 professeurs. Aucun des 81 chercheurs allemands dit ne pas connaître le français ; 51 disent qu'ils maîtrisent activement le français et 25 disent pouvoir l'écrire. Ils souhaitent des collaborations via des colloques, programmes de recherche partagés, mais aussi via des séjours de courte ou moyenne durée. On note que des projets de coopération de longue durée, institutionnalisés sont peu demandés. Le projet d'un colloque franco-allemand des médiévistes, lié aux 50 ans du traité de l'Élysée, est en marche. La France sera à l'honneur avec une grande conférence de Jean-Claude Schmitt en allemand. L'idée d'une Newsletter commune fait son chemin, l'IFHA de Francfort pourrait extraire les éléments les plus significatifs de la lettre de la SHMESP pour le monde scientifique allemand.

Quant aux résultats de l'enquête pour les chercheurs français, il est bien différent : 20 disent ne pas comprendre un mot d'allemand, 48 avouent une maîtrise passive, et 18 une maîtrise active. Les universités qui ont répondu principalement, couvrant la moitié de l'échantillon : Paris 1, Nancy, Aix-en-Provence, EHESS, Nantes, Paris-Sorbonne, Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, Poitiers et l'IRHT pour le CNRS. Les chercheurs français semblent demander des collaborations plus structurées, mais les attentes restent cependant les mêmes que du côté allemand. On y lit une demande pour faciliter l'acquisition de la langue de spécialité en allemand, via des stages ou initiation.

Quant à la plate-forme commune pour cet outil d'échanges franco-allemand, la question reste ouverte : elle pourrait être pilotée par la SHMESP, mais d'autres solutions existent (Institut Historique Allemand de Paris, dont le nouveau directeur, venant de Zurich, entre en fonctions au 1^{er} février 2013).

On note que l'association CARMEN va mettre en ligne sur son site des informations relatives aux sociétés d'historiens nationales.

7. Bourses du Congrès de Leeds

De jeunes maîtres de conférences et chargés de recherches du CNRS ont pu en bénéficier, comme l'avait promis Axel Müller, directeur de l'IMC de Leeds à l'AG de la SHMESP en 2011. L'attribution de bourses est reconduite pour deux ans ; un appel sera bientôt lancé pour le congrès de 2013. Normalement, seulement trois chercheurs en bénéficient par an, mais cette année, exceptionnellement, cinq chercheurs en ont profité.

8. Actualité des Archives Nationales

L'absence de Bruno Galland, des Archives Nationales, est excusée ; son texte est lu par la présidente de la SHMESP : le projet « Maison de l'Histoire de France » est abandonné, c'est un portail internet qui devrait y suppléer. Le musée des Archives Nationales reste à l'hôtel de

Soubise ; la section ancienne, constituée des fonds médiévaux et d'ancien régime y reste également ; il y aura là plus d'expositions temporaires. Les services de reliure et restauration vont être en partie délocalisés dans les nouveaux bâtiments des Archives Nationales à Pierrefitte, avec les fonds contemporains. Les fonds anciens seront redéployés dans les espaces ainsi libérés. Cette année, la journée de l'étudiant ne sera pas organisée, à cause de ces déménagements vers Pierrefitte, mais le mardi 13 novembre à 17h30 se tiendra une rencontre s'adressant aux chercheurs.

9. Bilan du mandat de la section 32 sortant 2008-2012 (M. A. Polo de Beaulieu)

Composition de la section 32 sortante :

Bureau : V. Gazeau, présidente ; C. Michel, secrétaire scientifique ; H. Tréziny remplacé par A. Bingelli ; A. Rouveret, St. Berger remplacé par M. A. Polo de Beaulieu

N. Belayche, K. Berthelot, M. Bompaire, S. Bouffier, C. Breniquet remplaçant P. Brun, J.-Y. Empereur, Br. Fajal, A. Guardassole, N. Martin, S. Métivier, P. Moret remplaçant H. Tréziny, Fr. Queyrel, P.-Y. Saillant et A. Suspène.

Elle est représentée dans le Comité de l'Archéologie, les comités de rédaction des revues du CNRS : *Gallia*, *Archéologie médiévale* et *Paléorient*.

La 32 est la section principale de rattachement (en 2012) pour une fédération de recherche, une UPR (IRHT), 21 UMR, 11 USR, 1 UPS et 4 GDR dont 3 concernent l'histoire médiévale : GDR 3177 Diplomatique (s. d. P. Bertrand) renouvelé en 2012 ; GDR 3433 Les Capétiens et leur royaume (987-1328) (s. d. D. Barthélemy) et GDR 3434 Mondes britanniques (s. d. J.-Ph. Genet).

Les effectifs et promotions de chercheurs

On a assisté à une baisse du nombre de chercheurs malgré un recrutement en hausse : 2005 : 275 statutaires et 15 émérites = 290 ; en 2012 : 244 statutaires et 31 émérites. Entre 2008 et 2012, la section a perdu 6 chercheurs. En octobre 2012, la section comprenait : 22 CR2, 120 CR1, 81 DR2, 19 DR1 et 2 DRCE.

La section évalue chaque année l'activité d'une centaine de chercheurs dont la majorité reçoit un avis favorable. Les avis différés et réservés sont liés à l'absence de rapport d'activités.

La section a choisi d'auditionner tous les candidats DR2 ; pour les CR depuis 2012 la section a pu écarter de l'audition les candidats dont le dossier ne correspondait pas aux critères de la section (affichés sur le site du CNRS).

Les recrutements en CR2 sont de 18 postes, en CR1 9 postes, DR2 27 lauréats (dont 2 externes). Le nombre de candidats en DR2 est en forte baisse (41 en 2009) et 17 en 2012 à cause de l'épuisement du vivier des candidats internes.

Au moment de leur création, la section 32 a refusé de participer aux comités des chaires d'excellence car les postes étaient prélevés sur le concours. Une fois cette difficulté résolue, des membres de la section 32 ont participé à des jurys de sélection.

La section a proposé pour des médailles de bronze E. Prioux, M.-L. Derat, N. Tran (MCF) et B. Grevin (2012) ; pour la médaille d'argent : D. Cardon et M.-Ch. Hellmann (2012).

La section 32 a émis un certain nombre de motions pour critiquer le faible recrutement en SHS, les chaires d'excellence, la prime d'excellence scientifique (PES), l'absence de campagne ouverte pour les détachements au CNRS, l'absence de publicité pour les résultats des délégations, l'organisation du financement des PEPS et la fin du financement des colloques par le CNRS en SHS.

La section a examiné des revues : 44 en 2008, 4 en 2009, 11 en 2010 et 41 en 2011. Sur ces 41 revues, 17 seulement ont reçu une subvention du CNRS, 18 bénéficient d'un ITA (à temps plein ou partiel).

La section a rédigé un rapport de conjoncture qui peut être utilisé par la direction des SHS pour le coloriage des postes et sera utilisé par le CS de l'INSHS pour son rapport de prospective.

10. Bilan de la section 21 du CNU (Pascal Montaubin) (<http://www.cpcnu.fr/web/section-21/presentation>)

Le CNU a été renouvelé en novembre 2011 ; on y constate actuellement un déficit quantitatif de médiévistes, notamment pour les membres nommés: sur 12 membres nommés, une seule médiéviste. La nouvelle présidente est Sylvie Pittia. Les vice-présidents sont Patrick Henriot pour le collège A, et H. Ménard pour le collège B, tandis que P. Montaubin est assesseur.

Les dossiers soumis pour qualification ou requalification sur les listes pour les élections MCF : sur 261 candidatures déposées : 135 qualifiés (dont environ 60 médiévistes) ; 53 refusés à la qualification (21 médiévistes environ) ; 16 candidats hors section ; 9 dossiers irrecevables ; 2 dossiers non examinés ; 46 dossiers non parvenus. Depuis plusieurs années, il y a plus de candidats antiquisants que de médiévistes.

P. Montaubin insiste sur la nécessité de respecter les consignes pour les dossiers ; il précise qu'il faut attester d'au moins 24h d'enseignement : il faut rappeler, surtout aux étrangers, qu'il faut qu'ils indiquent le volume horaire précis.

Pour les qualifications aux élections de Professeurs, sur 46 candidatures déposées : 25 qualifiés (dont 15 médiévistes) ; 10 refusés à la qualification (dont 2 médiévistes) ; 1 candidat hors section ; 7 dossiers irrecevables ; 1 dossier non examiné ; 2 dossiers non parvenus.

Pour la session qui vient, P. Montaubin insiste sur les délais et la nécessité de consulter le site web du CNU, expliquant les recommandations de la section : <http://www.cpcnu.fr/web/section-21/presentation>. On y trouve aussi des informations sur le CRCT et les promotions.

Pour cette session du CNU, la date limite d'envoi des dossiers est le 19 décembre 2012 minuit, avec le dossier complet : il n'y a plus de tolérance permettant un envoi a posteriori du rapport de thèse.

Une session de recours se tient pour les candidats non qualifiés au bout de deux tentatives malheureuses. On n'y compte pas de médiéviste cette année.

À propos des CRCT : 2 rapporteurs sont commis pour chaque dossier de CRCT ou de promotion. Très peu de semestres sont attribuables : 5 pour 27 demandes (20 MCF et 7 prof). Pour les médiévistes, on a attribué 1 CRCT à un prof et 4 pour les MCF.

Ils sont davantage attribués à des médiévistes qu'à des antiquisants. La qualité de programme de recherche est essentielle pour le CRCT : ce n'est absolument pas à négliger.

En ce qui concerne les promotions : 24 candidats se présentaient pour une promotion Hors Classe pour les MCF, sur un total de 12 promotions potentielles. Pour les promotions au grade de PR1 ou PR HC, il y a bien plus de demandes que de possibilités.

P. Montaubin insiste sur l'importance de candidatures plus nombreuses de MCF pour la promotion HC : tous les MCF qui sont au 8^e et 9^e échelons devraient envoyer un dossier selon lui. On constate une augmentation notable du nombre de promotions dans les cinq dernières années : il ne faut certainement pas s'autocensurer, il y a de réelles chances.

L'assemblée générale de la CPCNU a montré une opposition à toute évaluation individuelle récurrente et systématique et exigé le retrait de l'article 6 du décret Pécresse qui liait évaluation et modulation des services.

À la question : pourquoi les résultats des promotions par la 21^e du CNU ne sont pas publiés alors qu'elles le sont dans la 22^e et dans certaines universités, on répond que c'est le ministère qui prend la décision et ce n'est donc pas le rôle du CNU de communiquer sur une décision de type consultative. Ou alors il faudrait que le CNU le fasse après la décision du ministère. En réalité, ce sont les présidents d'université qui font la publicité des promotions.

Les résultats concernant les CRCT ne sont pas communiqués, ou fort tardivement, ce qui entraîne des conséquences douloureuses pour les services d'enseignement dans les universités, mises au pied du mur. C'est la même chose pour les prises de délégation CNRS, connues fort tard. Peut-être pourrait-on hâter la communication à propos des CRCT, puisque les décisions prises par le CNU ne peuvent être changées par le ministère sauf en cas d'erreur manifeste. Pour les délégations, par contre, il est difficile de faire quoi que ce soit, puisque le CNU ne rend aucune décision à ce propos.

11. Les concours

Le ministère a décidé de réinvestir dans les moyens humains destinés à l'enseignement et a donc mis en place, dans le cadre d'une relance du CAPES, un écrit en juin 2013 et un oral en juin 2014.

On ne connaît pas la nature des épreuves en réalité. Aux demandes institutionnelles et individuelles, aucune réponse du président ni du vice-président du CAPES. On souligne un problème de budget pour rapatrier des cours du printemps à l'automne pour la préparation à ce concours.

Les trois autres sociétés d'Historiens ont été sollicitées pour réaction sur ce dossier par la présidente, sans réponse. L'APHG serait prête à se joindre à une motion.

Beaucoup de questions agitent l'auditoire : il faut se prémunir face au risque que le programme de ce CAPES spécifique soit un CAPES axé sur le programme du secondaire et sans programme spécifique comme c'était le cas jusqu'ici. Mais c'est une manière de rétablir le stage et d'éviter que un « blanc » dans les rangs des enseignants soit trop évident. On note que les reçus collés provenant de M1 poseront encore plus de problèmes que les autres années... Et qu'en sera-t-il de la demande de remise en phase du CAPES et de l'agrégation ? Mais nous sommes les seuls à avoir un programme au CAPES... Allons-nous être écoutés ? Comment les écoles supérieures de professorat internes à chaque université vont-elles être organisées ? Les contemporanéistes ont la main sur ces écoles et sur l'épreuve sur dossier qui se tient sur base d'une historiographie uniquement contemporanéiste.

Il faut mettre en discussion le problème de la formation des enseignants telle qu'elle va être organisée après cette session extraordinaire du CAPES en se demandant comment procéder sans tuer le master ni faire de la licence une préparation à la formation des enseignants. Un autre problème : la place de la recherche dans les Masters si l'écrit est en juin. Si nous croyons à cette formation par la recherche, alors il faut en défendre l'existence.

Une motion doit être proposée par la SHMESP à propos de cette question du CAPES. Plusieurs points devraient y être abordés :

- Le paysage doit être clarifié et la SHMESP doit être associée à la décision
- Les solutions transitoires ne peuvent être pérennisées.
- Les épreuves écrites et orales ne peuvent être dissociées, pour des raisons de différence de contenu et pas seulement de calendrier.
- La formation par la recherche pour tous les futurs enseignants du secondaire est une évidence et une nécessité disciplinaire.
- Les questions du CAPES doivent converger avec celles de l'Agrégation.
- Le concours du CAPES doit avoir lieu en fin de M2, avec une demande de financement pour les étudiants de M.
- Il faut élever le niveau d'études et aussi se donner les moyens économiques : un vote fait apparaître un consensus pour une motion sur le cadre suivant : le CAPES en 3 ans : 1 année pour la recherche, 1 année pour le concours, 1 année pour le stage (rémunéré ?).

12. Les effectifs étudiants

Point non abordé

13. CARMEN

Carmen est un forum des associations nationales, laissant une grande place aux Français et Espagnols. La Lettre de la SHMESP devrait être aussi transmise à Carmen, de manière régulière.

11. Assises de la recherche

La SHMESP n'a rien organisé à ce propos et aucune position émanant d'elle n'a été transmise. L'exemple des Assises régionales de Montpellier a été pris, on y a vu que 3 ateliers (gouvernance, vie étudiante, recherche) se sont tenus, même si les propos ont été très orientés par les organisateurs. Syndicats, IATOSS, étudiants n'étaient pas représentés tandis que la voie des universités y semble peu entendue.

Dans les rapports présents sur le site des Assises de la Recherche, on voit que l'essentiel des discours s'attaquent à l'AERES et à l'ANR. La question de la précarité des jeunes chercheurs y est souvent abordée aussi. Une approche régionaliste apparaît, avec, peut-être, la menace d'une habilitation régionale des diplômés en vue et une mainmise encore accrue des collectivités territoriales et des féodalités locales.

14. Débat sur l'Open Access

Celui-ci est une obligation européenne depuis juillet 2012 ; on y dit que les travaux scientifiques financés sur fonds européens doivent être accessibles gratuitement en ligne sans délai. En 2016, on prévoit 60% des publications en open access et en 2020, 100%. Cependant, deux modèles commerciaux prévalent : le modèle « voie en or », dans lequel les articles sont mis en ligne en accès ouvert par l'éditeur commercial et le modèle « voie verte » dans lequel le chercheur dépose ses articles sur des entrepôts publics comme HAL – dans ce cas, les articles peuvent attendre six mois en sciences dures avant leur mise en ligne gratuite et un an en sciences humaines. Le problème se pose avec la voie « en or », puisque pour l'instant, la plupart des grands éditeurs réchignent à cet accès libre et gratuit pour forcer les bibliothèques à s'abonner à des bouquets numériques de revues en ligne. Sous la pression des tenants de l'Open Access, les grands éditeurs privés proposent la solution de la mise en ligne ouverte. Aux USA, il n'est pas rare de voir 1500 à 3000 dollars financés par les centres de recherche avant la mise en ligne pour un article. Heureusement, la pression universitaire pour un véritable open access est forte : Harvard a encouragé ses membres à mettre directement leurs travaux en ligne par la voie verte.

La question reste cependant : qui va supporter les frais de publication, même numériques ? Comment garantir le financement de ces plates-formes ? Quel sera le mode d'évaluation scientifique de ces articles déposés par les chercheurs hors comité de lecture ?

On note que Marin Dacos, avec Cleo et Revues.org, propose une troisième voie : platinum, freemium : chaque article est mis en ligne gratuitement, mais avec une possibilité d'accès payant à des fonctionnalités complémentaires (moteurs de recherche...).

Il faut par ailleurs labelliser des collections scientifiques en ligne avec impression à la demande à prix coûtant assez rapidement pour reprendre le contrôle du marché de l'édition scientifique.

15. Questions diverses

Si les Universités allemandes transforment leur cursus universitaire en 4 années de licence + 1 année de Master et non plus 3 années de Licence + 2 années de Master, peut-être pourrait-on réévaluer dans ce cadre le problème du calendrier du CAPES

16. Pot de rentrée